



Québec, le 27 septembre 2016

Objet : Demande d'accès aux documents

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 22 septembre 2016 visant à obtenir les documents suivants :

« le pourcentage de joueurs québécois ayant disputé au moins une partie dans la Ligue nationale de hockey pour les saisons 2003-2004 et 2014-2015 afin de les comparer [...] La liste des joueurs québécois avec l'équipe qu'ils ont jouée ».

Il s'avère que les documents dont vous demandez l'accès ne sont pas détenus par notre organisme. En effet, l'Institut de la statistique du Québec ne possède pas d'informations statistiques à ce sujet. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions de recevoir, ; nos salutations distinguées.

La secrétaire de l'Institut et responsable de
l'accès à l'information et de la protection
des renseignements personnels,

Patricia Caris

p. j.